

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DE CONSTITUTION DU COMITE DEL'UNION INTERNATIONALE DES
AVOCATS (UIA) au SENEGAL

L'An deux mille seize

Et le 03 février à 11 h à la Maison de l'Avocat

Etaient présents:

Me Sadel Ndiaye, représentant national de l'UIA au Sénégal
Me Ousmane Seye
Me Awa Dieye
Me Moulaye Kane
Me Chahrazade Hilal
Me Ndèye Khoudia Tounkara
Me Ibrahima Barry

Etaient absents excusés:

Me Pape Mouhamadou Lo
Me Mame Yacine Ndiaye
Me Ahmed Ba, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Sénégal
Me Mamadou Cory Sène

La réunion était présidée par Me Sadel Ndiaye, représentant national de l'UIA au Sénégal.

Me Sadel Ndiaye a distribué à l'ensemble des membres présents des documents sur l'UIA, notamment les Statuts et une Note sur l'historique de l'Association.

Lors des discussions qui ont suivi, les éléments suivants ont été avancés :

Le Barreau du Sénégal n'est pas suffisamment représenté aux événements de l'UIA contrairement aux autres Barreaux Africains.

Un Comité UIA doit être créé au Sénégal avec le soutien de l'Ordre des Avocats en la personne du Bâtonnier de l'Ordre.

En effet, à Abidjan, le 22 janvier 2016, la promotion de l'UIA et l'idée d'un séminaire sur le droit minier ont été retenues par le Bâtonnier

Le Comité de l'UIA fera la promotion des conférences, meetings et autres événements de l'UIA avec le soutien du Bâtonnier afin de permettre au Barreau du Sénégal d'être mieux représenté et aux avocats d'acquérir de nouvelles compétences (exemple : Séminaire-formation sur le droit minier et le droit des investissements).

Le Comité se chargera aussi de recruter de nouveaux membres.

A l'issue des discussions entre les membres, les décisions suivantes ont été prises :

-.....Le Comité de l'UIA au Sénégal est officiellement constitué à la date du 03 février 2016

-.....Après avoir entendu et pris en compte les observations des membres présents, le Comité a élu un Secrétaire Général, un Trésorier, un Secrétaire à l'Organisation, un Secrétaire adjoint à l'organisation et un Adjoint au Représentant National.

Ainsi ont été nommés comme :

- Trésorier : Me Awa Dieye
- Secrétaire à l'organisation : Me Chahrazade Hilal
- Secrétaire adjoint à l'organisation : Me Ibrahima Barry
- Secrétaire Générale : Me NdèyeKhouidiaToukara
- Secrétaire adjoint : Me Moulaye Kane
- Adjoint au Représentant National : Me Ousmane Seye

-.....Une Caisse interne sera créée avec une cotisation minimale de 5 000 FCFA par mois et par membre

-.....La Cotisation à l'UIA qui est de 165 Euros soit 108 100 Frs sera envoyée au Trésorier qui se chargera d'en assurer le virement à l'UIA avant le 29 février 2016

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 12 heures 20 mn